



- Monsieur Blaisonneau Dimitry, en la portant à 35/35<sup>èmes</sup>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation du temps de travail du poste de Monsieur Blaisonneau Dimitry, en le passant à 35/35<sup>èmes</sup>
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

## 2) **Tarifs communaux pour l'année 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs communaux pour l'année 2021, pour rappel les tarifs de l'année 2020 ont été présentés.

<i>La location des salles se fait du vendredi 19h au dimanche 19h.</i>		
<i>Cependant le tarif réveillon (Noël et Jour de l'an) est appliqué à tous, aux habitants de la commune, aux personnes hors commune mais aussi aux associations.</i>		
<b>Objet</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Vote des tarifs 2021</b>
<b>Salles communales</b>		
<b>Restaurant scolaire</b>		
Habitant Commune	170,00 €	<i>Maintien des tarifs 2020</i>
Vin d'honneur Habitant Commune	65,00 €	
Association communale	gratuit	
Réveillon	200,00 €	<i>Augmentation de 500 € de la caution 2020</i>
Caution	800,00 €	
<b>Salle Palomino</b>		
Habitant Commune	200,00 €	<i>Maintien des tarifs 2020</i>
Vin d'honneur Habitant Commune	80,00 €	
Hors Commune	300,00 €	
Association communale 1 <sup>ère</sup> location	gratuit	<i>Augmentation de 50 € de la caution 2020</i>
Association communale 2 <sup>nde</sup> location	90,00 €	
Association communale 3 <sup>ème</sup> location	175,00 €	
Réveillon	300,00 €	
Caution	800,00 €	
<b>Salle des loisirs Éric Tabarly</b>		
Habitant commune	310,00 €	<i>Maintien des tarifs 2020</i>
Hors Commune	490,00 €	
Association communale 1 <sup>ère</sup> location	gratuit	
Association communale 2 <sup>ème</sup> location	150,00 €	<i>Augmentation de 50 € de la caution 2020</i>
Association communale 3 <sup>ème</sup> location	310,00 €	
Réveillon	550,00 €	
Caution	800,00 €	
<b>Salle communale</b>		
Habitant Commune	110,00 €	<i>Maintien des tarifs 2020</i>
Vin d'honneur Habitant Commune	50,00 €	
Association	gratuit	<i>Suppression de la location hors commune</i>
Réveillon	180,00 €	
Caution	800,00 €	<i>Augmentation de 500 € de la caution 2020</i>

<b>Maison des associations</b>		
Habitant Commune	110,00 €	<i>Maintien des tarifs 2020</i>
Vin d'honneur Habitant Commune	50,00 €	
Hors Commune	150,00 €	
Association	gratuit	
Réveillon	180,00 €	
Cautions	800,00 €	<i>Augmentation de 500 € de la caution 2020</i>
<b>Barnum</b>		
Week-end Habitant Commune	75,00 €	<i>Maintien des tarifs 2020</i>
Week-end Association communale	gratuit	
Cautions	800,00 €	
<b>Concessions cimetière communal</b>		
Adulte ou enfant de + de 5 ans pour 15 ans	60,00 €	<i>Augmentation de 2 € du tarif 2020</i>
Adulte ou enfant de + de 5 ans pour 30 ans	90,00 €	<i>Augmentation de 1 € du tarif 2020</i>
Adulte ou enfant de + de 5 ans pour 50 ans	205,00 €	<i>Augmentation de 1 € du tarif 2020</i>
Enfant jusqu'à 5 ans (inclus) pour 15 ans	35,00 €	<i>Augmentation de 5 € du tarif 2020</i>
Enfant jusqu'à 5 ans (inclus) pour 30 ans	60,00 €	<i>Augmentation de 2 € du tarif 2020</i>
Enfant jusqu'à 5 ans (inclus) pour 50 ans	110,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>
<b>Cavernes</b>		
Caverne pour 5 ans	165,00 €	<i>Augmentation de 2 € du tarif 2020</i>
Caverne pour 10 ans	315,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>
Caverne pour 20 ans	470,00 €	<i>Augmentation de 2 € du tarif 2020</i>
Caverne pour 30 ans	620,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>
<b>Columbarium</b>		
Columbarium pour 5 ans	165,00 €	<i>Augmentation de 2 € du tarif 2020</i>
Columbarium pour 10 ans	315,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>
Columbarium pour 20 ans	470,00 €	<i>Augmentation de 2 € du tarif 2020</i>
Columbarium pour 30 ans	620,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>
<b>Jardin du souvenir</b>		
Emplacement d'une plaque	36,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>
<b>Chiens errants</b>		
Journée de garde (/jour)	20,00 €	<i>Maintien du tarif 2020</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification communale pour l'année 2021
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

### 3) **Création de deux comités consultatifs**

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-2 (participation des habitants à la vie locale) qui prévoit que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant que ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des habitants,

Considérant que chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire,

Considérant que les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et qu'ils peuvent lui transmettre toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création de deux comités consultatifs, constitués chacun de 4 élus et 6 habitants sur les projets suivants :

- le lotissement situé rue des sarments
- le lotissement « Les Roses »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création de deux comités consultatifs selon les modalités énumérées ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### **4) *Appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes***

L'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque d'être atteint, vu l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral et le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

De nombreux messages de solidarité sont parvenus de toute la France et cet élan fraternel a apporté du réconfort aux Maires des communes sinistrées ainsi qu'aux administrés qui ont tout perdu.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de répondre à cet appel à la solidarité, en attribuant une aide de 500 € à ces communes sinistrées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mr Predonzan Franck), 13 voix pour :

- APPROUVE l'octroi d'une aide de 500 € aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

### Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : augmentation du temps de travail d'un employé communal

Marina Toullier : Dimitry Blaisonneau est actuellement directeur du périscolaire et adjoint à la directrice de l'accueil de loisirs intercommunal, il fait notamment toutes les fermetures de la garderie du lundi au jeudi ainsi que la garderie de la journée du mercredi. Il est donc nécessaire de le faire passer de 29 h à 35 h.

Olivier Geffard : c'est quoi le comité technique paritaire ?

Jean-François Raimbault : comme notre commune a moins de 50 employés, nous faisons appel au Centre Départemental de Gestion et à son comité technique qui est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences et les projets de statuts particuliers.

- Délibération : tarifs communaux pour l'année 2021

Jean-François Raimbault : il faut augmenter les cautions des salles, car nous avons eu un sérieux problème avec la porte de la salle communale pour laquelle la caution était bien insuffisante et nous sommes obligés de porter l'affaire au tribunal afin d'obtenir un dédommagement.

Caroline Chazal : nous pourrions mettre 800 € de caution pour toutes les salles.

Jean-François Raimbault : oui, d'accord. Puis, dorénavant, la salle communale sera réservée aux habitants uniquement et nous ne prendrons plus de location de dernière minute, tout ceci afin d'éviter les problèmes et de ne pas gêner le voisinage.

Séverine Menet : nous pourrions aussi arrondir les tarifs des concessions.

- Délibération : création de deux comités consultatifs

Jean-François Raimbault : l'animateur du 1<sup>er</sup> comité sera Jean-Philippe Vincent, il sera chargé, avec des personnes qui souhaitent être impliquées dans la sécurisation, des problèmes de stationnement, d'accès et de solutions pour la collectivité, avec 7 nouvelles maisons à l'Ormeau. Une réunion a déjà eu lieu avec les riverains et le constructeur, pour des explications sur le projet, il y a eu une forte participation de riverains avec des questions : où vont se garer les 14 nouvelles voitures ? Comment gérer la vitesse et la sécurité des enfants ? Cette réflexion pourrait démarrer à partir de mi-novembre autour d'une table avec un plan pour une desserte et axée sur la sécurisation. Il s'agira là de travailler sur le domaine public existant de la commune pas sur celui du constructeur.

Séverine Menet : ce dernier n'a pas certaines obligations ?

Jean-François Rimbault : il prévoit une sortie sur le domaine public, rue des sarments, point, terminé. L'animation du 2<sup>nd</sup> comité sera faite par Philippe Bourgeois et moi-même, avec 6 habitants.

Olivier Geffard : comment allons-nous demander aux habitants s'ils sont intéressés ?

Jean-François Rimbault : pour le 1<sup>er</sup> comité, nous proposerons aux habitants du domaine de la Barre, quant au 2<sup>nd</sup> comité nous pourrions nous adresser à des personnes qui ne sont pas forcément des riverains, nous devons réfléchir là-dessus, cibler les gens pour les faire travailler au niveau local, ainsi ce sera la solution du groupe de travail.

Jean-Philippe Vincent : ce serait bien aussi de mélanger les tranches d'âge.

Marina Toullier : pour le 1<sup>er</sup> nous pouvons distribuer des papiers dans les boîtes aux lettres, pour le 2<sup>nd</sup> mettre un encart dans le bulletin communal.

- Délibération : appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes

Jean-François Rimbault : le plus simple est de passer par l'Association des Maires même si ce sera noyé dans la masse. Vous avez pu voir à la télévision tout ce qui s'est passé là-bas, un don de 500 € permettra d'aider, même modestement.

Séverine Menet : nous sommes sûrs que cette somme va y aller ?

Jean-François Rimbault : oui, par le biais de l'Association des Maires, c'est sûr, puisqu'elle défend les communes.

Tour de table :

Jean-François Rimbault : une personne de la société SOS informatique 49 est venue, dans un premier temps, faire un diagnostic du système informatique de la mairie et en fera un autre pour l'école, dans un second temps, puis nous proposera des actions d'amélioration de celui-ci. Demain matin, à 8h, Messieurs Demois et Bader, viennent à la mairie afin de parler de la gestion des déchets.

Jean-Philippe Vincent : en parlant de déchets, il faudrait demander à la gendarmerie d'aller voir le chemin de la Varenne et nous devrions peut-être même porter plainte pour les préservatifs et les bris de verre qui y sont constamment déposés.

Jean-François Rimbault : d'ailleurs les services de gendarmerie nous accompagneront dans l'étude de l'équipement de caméras en 2021.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.**